

BULLETIN MUNICIPAL



FUANS

2017

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p.3
Compte-rendu de conseil	p.4
Etat-civil	p.15
Anniversaire Alice Cassard	p.17
Travaux cimetièrè	p.18
Rénovalion salle de la mairie	p.19
ACCA de Fuans	p.20
Domaine forestier de Fuans	p.25
Nettoyons la forêt	p.29
Arbre de Noël	p.30
Comité des fêtes	p.31
Club de la Dame Verte	p.33
Centre de secours d'Orchamps-Vennes	p.34
Relais petite enfance	p.35
Bibliothèque Val de Vennes	p.36
ADAPEI section locale de Morteau	p.37
ADMR	p.38
Amicale des Donneurs de sang	P.39
La ligue contre le cancer	p.40
Démarches administratives	p.41
Urbanisme	p.43
Infos utiles	P.43

LE MOT DU MAIRE

L'année 2017 touche à sa fin, le bilan pour la commune est positif, nous avons réalisé ce qui était prévu au budget, vous découvrirez au fil des pages les différents travaux.

La commune via la communauté de communes des Portes du Haut Doubs, c'est dotée d'un véhicule électrique, ce projet s'inscrit dans une volonté de grouper des commandes afin d'obtenir de meilleurs tarifs mais aussi de s'inscrire dans une démarche pour la valorisation du plan climat énergie.

Pour l'année 2018 le grand projet est la traversée du village avec la mise en place de trottoirs, la réfection du parvis de l'église ainsi que la remise en eau de la fontaine, la sécurisation des passages piétons, mais aussi la réfection de l'éclairage public et la finalisation de notre Plan Local d'Urbanisme.

Je profite de ce bulletin pour remercier l'équipe municipale qui m'épaulé et me pousse pour le bien commun.

Je remercie également le personnel qui fait preuve de dévouement et de professionnalisme dans toutes les tâches qui leur incombent. Que ce soit notre nouvelle secrétaire qui s'est facilement intégrée et apporte un renouveau ; le personnel dédié aux enfants de nos écoles qui doivent allier patience et adaptabilité. Que ce soit pour notre employé communal qui associe disponibilité, adaptabilité et son petit côté artiste qu'il met en œuvre dans ses réalisations, j'en tiens pour l'exemple la conception et la réalisation des silhouettes qui animent la façade du préau de l'école. Encore un grand merci à toutes et à tous.

Merci à toutes les associations pour leur bénévolat et leur dévouement et qui contribuent à l'élaboration de ce bulletin.

Je termine par souhaiter à tous nos concitoyens une bonne et heureuse année 2018.



Pierre GUILLET

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 24 JANVIER 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, Frédéric CATTET, Laura BOUJON, Cyril CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absent excusé : néant.

Secrétaire de séance : Daniel KOVACIC

1 –FORÊT COMMUNALE :

a/ Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2017.

Délibération prise concernant l'assiette des coupes pour l'exercice 2017, la destination et les produits de coupes ainsi que la rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.

b/ Gestion foncière application du régime forestier.

Le conseil municipal demande l'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles ou parties de parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de Fuans, afin d'améliorer le patrimoine forestier. Une délibération est prise pour demander à L'ONF de présenter un dossier d'application du régime forestier.

section		lieu-dit	contenance totale	Contenance à appliquer au RF
ZE	23	Cul de Boussière	0ha90a00ca	0ha18a80ca
ZE	27a	Sur les Geys	2ha18a00ca	0ha94a60ca
ZE	40	Bas des Prés	1 ha 13 a 00 ca	1ha13a00ca
ZE	41	Bas des Prés	0 ha 06 a20 ca	0 ha 06 a20 ca
ZH	4 b-c	Rondelot	1ha 88 a20 ca	0ha97a40ca
ZH	14d	Reculotte	2ha48a80ca	0ha15a60ca
Surface totale à appliquer au RF				3ha45a60ca

2 – INVESTISSEMENTS

Afin de procéder au règlement des factures d'investissements, des restes à réaliser seront effectués.

3 – PERSONNEL COMMUNAL

Une convention de mise à disposition est signée entre la commune Les Premiers Sapins et la commune de Fuans pour le remplacement du congé maladie et congé maternité de Mme Corlaie Barnay. Mme Kohler Nathalie effectuera 23h hebdomadaire le lundi, mardi et jeudi, ainsi qu'un samedi sur deux.

4– QUESTIONS DIVERSES :

A ➤ Syded

Visite du show room pour l'éclairage public prévue le jeudi 26 janvier.

B> Nouveau percepteur :

M COMAN prendra ses fonctions à compter du 31 janvier 2017.

C> Bail de chasse :

Le bail sera renouvelé au tarif de 100 euros annuel.

D> Convention d'objectif et de financement avec la CAF

La convention du Contrat Enfance Jeunesse 2016 – 2019, est signée. Il y a 21 signataires à ce contrat, qui concerne le périscolaire. Le montant de la PSEJ est de 1,12€.

E> Appel à projet

Un appel à projet émanant de la CCPPV, nous demandant de préciser nos projets de travaux pour 2018.

F> Caveaux cinéraires

Présentation d'un devis pour la fourniture de caveaux cinéraires et d'un columbarium identique à l'existant, le conseil propose d'inscrire l'achat un budget primitif 2017. Les travaux d'installation seront effectués par l'employé communal.

G> AD@T

Une délibération est prise en faveur de l'AD@T pour la somme de 401,80 € HT. En effet, face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

H > Urbanisme

Le permis de démolir demandé par M Girardin est refusé par l'architecte des bâtiments de France pour le motif suivant :

Ce bâtiment, par sa position et son architecture traditionnelle de caractère, constitue un patrimoine remarquable indissociable de l'ensemble du village et contribue à la qualité du centre ancien.

I> Accessibilité

Un dossier est constitué pour la mise en conformité de l'accès de la mairie aux personnes handicapées. Mise en place d'une rampe d'accès, matérialisation de places de parking, les sanitaires de la mairie ainsi que ceux de la salle des fêtes sont prévus également, ainsi que des portes anti-panique.

J> Décorations

Le conseil municipal souhaite inscrire au budget l'achat de guirlandes de Noël. Une proposition est retenue au vu des tarifs attractifs dus aux soldes.

K> Spectacle de Noël

Proposition de reconduire le spectacle de Noël. Le conseil accepte à hauteur d'une participation de 600 €.

L> Tables salle des fêtes

Le produit proposé sur roulettes n'est pas retenu, d'autres recherches seront effectuées pour trouver un matériel mieux adapté.

M> STEP

Le compte rendu de la société Naldéo fait apparaître une suspicion d'entrées d'eaux par les réseaux. Une vérification sera effectuée lors des prochaines pluies.

N> Radar pédagogique

Le conseil souhaite qu'une demande soit faite pour que le radar pédagogique « Les Commènes » soit installé dans le sens inverse Fuans/Morteau.

O>Manque d'eau

La commune rappelle qu'elle ne fournit pas d'eau pour les habitats non raccordés.

Séance levée à 21h30

Réunion du Conseil Municipal du 28 FEVRIER 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, Frédéric CATTET, Cyril CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absentes excusées : Laura BOUJON, Marie-Pierre DODANE

Secrétaire de séance : Cyril CATTET

Ouverture de séance : 20h00

1 –C.C.P.P.V :

- Désignation des représentants pour la CLECT :
 - Titulaire : Pierre GUILLET, suppléant : Landry HIRSCHY
- Désignation des représentants pour la commission des impôts :
 - Titulaire : Daniel KIVACIC, suppléant : Jean-Michel CHAUBY

2 – TRAVERSEE DU VILLAGE

M. le Maire informe le conseil municipal du devis global de JD BE :

* pour un montant de 313 799.70 € HT pour l'aménagement des trottoirs et des abords.

* pour un montant de 248 185.70 € HT concernant la réfection de la route départementale 461.

La réfection de la route sera remboursée par le conseil Général.

Le conseil accepte le projet de JD BE et demande à cette dernière de lancer l'appel d'offre.

3 – URBANISME

Déclaration Préalable : CHAUBY Jean- Michel : demande de pièces complémentaires pour un abri de jardin.

Permis de construire : GAUTHIER Jason : appartement dans maison existante

4- QUESTIONS DIVERSES :

- Mme BONVALOT, géomètre du cadastre, nous fait connaître qu'elle se rendra sur notre commune entre le 01 mars et le 28 avril, pour procéder aux diverses constatations, assorties de mesurages, nécessaires à la mise à jour du plan cadastral.
- ONF : délibération pour la révision d'aménagement de la forêt communale de Fuans.
- Le conseil municipal d'investir dans l'achat de 20 tables à destination de la salle des fêtes, une demande de devis pour des chaises sera également demandé.
- Carte Nationale d'Identité : à compter du 22 mars les demandes ne se feront plus en Mairie, la liste des communes référentes pour les nouvelles CNI est affichée au tableau d'affichage.
- Conseil Général : accord d'une subvention de 7 803 euros pour la construction du préau, coût prévisionnel des travaux : 32 511 €
- Travaux forestier : le conseil municipal octroi les travaux à réaliser, pour l'année 2017, à l'entreprise VIENNET Pascal pour un montant de 9 400 €HT.
- Centre National d'Action Sociale (CNAS) : le conseil municipal délibère favorablement pour l'adhésion au CNAS. Le montant annuel s'élève à 201,45€ par salarié.
- M. HIRSCHY Landry propose un nettoyage de printemps, la date du 22 avril est retenue.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 29 MARS 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, Frédéric CATTET, Laura BOUJON, Cyril CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Landry HIRSCHY

Ouverture de séance : 20h00

1 – VENTE

Le conseil municipal souhaite mettre en vente le garage occupé actuellement par M Joël Mougín. La vente se fera au plus offrant, le retour des offres est pour le 30 avril 2017 en soumission cachetée. Renseignements en Mairie.

2 – ECLAIRAGE PUBLIC

Le rapport du SYDED concernant l'éclairage public, fait apparaître que la commune pourrait économiser environ 4 000 € par an en électricité. Pour cela il faut remplacer 60 luminaires pour un coût de 41 000 €. Cet investissement est subventionné à 80 % soit un reliquat de 8 200 € à la commune, retour sur investissement en 2 ans.

3 – RACCOURCIS DE FUANS.

Un rendez-vous à eu lieu en Mairie avec le STA de Pontarlier et les conseillers départementaux M Vernier et Mme Le Hir, concernant la circulation du raccourcis de Fuans. Les propositions envisagées ne satisfont pas le conseil municipal. Une prochaine réunion devrait avoir lieu avec de nouvelles propositions.

4- BUDGETS ET FINANCES :

Le conseil municipal approuve la concordance des résultats entre les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion de la perception.

Des investissements sont prévus sur le budget communal, achat de tables et chaises pour la salle des fêtes, columbarium ainsi que diverses fournitures (panneaux ...), la rénovation de la salle du conseil municipal, éclairage public.

Pour les travaux plus conséquents il faut attendre les chiffres définitifs ainsi que les notifications de subventions (traversée du village, mise en conformité...).

Les différents budgets sont approuvés à l'unanimité.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, Cyril CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absents excusés : BOUJON Laura, CATTET Frédéric

Secrétaire de séance : MARGUET Nicolas

Ouverture de séance : 20h00

1 – Organisation des élections législatives

Les conseillers s'organisent pour la tenue du bureau du vote pour les 11 et 18 juin prochain.

2 – Achat machine à bois

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir une machine à bois à M et Mme MAIROT Laurent, domicilié Les Combottes à Mont de Laval, au prix de 2000 € TTC (deux mille euros TTC). Une délibération est prise en ce sens.

3 – Adhésion de la commune de Bouclans à la CCPPV

La commune de Bouclans souhaite intégrer la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine Vercel. A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'intégration de ladite commune à la CCPPV. Une délibération est prise en ce sens.

4- Finances

Délibération pour annuler la somme de 8500 € du compte 777/042 et la reporter au compte 777.
Vote à l'unanimité.

5- Vente du Garage

Suite à l'appel d'offres concernant la vente du garage situé grande rue à Fuans, une seule offre est parvenue à la Mairie. M MOUGIN souhaite acquérir le garage moyennant la somme de 1 000 € (mille euros). Le conseil municipal accepte, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal précise que le garage est vendu en l'état.

6- Traversée du Village

La commission d'appel d'offres se réunira le 8 juin 2017 à 14h30, pour procéder à l'ouverture des plus concernant la traversée du Village.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric Jean-Michel CHAUBY, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absente excusé : Marie-Pierre DODANE

Secrétaire de séance : BOUJON Laura

Ouverture de séance : 20h00

1 – Restriction d'eau

Les ressources en eaux sont au minimum. Une réunion a été prise avec gaz et eaux et les syndicats concernés par la gestion de l'eau. Il va falloir pomper dans le Doubs, il est demandé à toute la population de faire un effort sur sa consommation.

2 – Famille rurale

Famille rurale a lancé les inscriptions pour la rentrée 2017, au vu du nombre croissant d'enfants bénéficiant de ce service, un coup supplémentaire de 1 500 euros par an pour les communes de Fuans, Fournets Luisans a été demandé par Famille Rurale. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de payer cette somme au prorata des enfants de Fuans.

3 – CCPPV

- La Communauté de Commune du Pays de Pierrefontaine Vercel (CCPPV) change de nom, celle-ci s'appellera Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) dont le siège se situe au 7 rue Denis Papin à Valdahon.
- La CCPPV propose un pacte financier, après en avoir délibéré le conseil municipal valide ce dernier.
- Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT

4- Indemnités kilométriques

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du nombre de kilomètres parcouru par l'accompagnatrice scolaire pour l'année scolaire écoulée. Le conseil accepte de verser une indemnité kilométrique correspondant aux frais engagés, suivant barème en vigueur.

5- Food-Truck

Une demande pour l'installation d'un Food-truck, une fois par semaine sur le territoire de la commune a été déposée en Mairie. Le conseil municipal est favorable. L'emplacement sera défini avec la personne.

6- Installation d'un miroir

La commune a reçu une demande d'un riverain pour l'installation d'un miroir, le conseil municipal va étudier sa demande.

7- Traversée du village

Le conseil municipal décide de reporter les travaux de la traversée du village au printemps 2018. En effet à la date de ce jour nous ne connaissons pas encore le montant définitif des aides accordées, et au niveau de l'agenda cela pause quelques soucis. Un nouvel appel d'offres se fera en fin d'année.

8- Revalorisation des loyers

Plusieurs logements ne sont plus conventionnés, la commune a la possibilité de réajuster les loyers selon des modalités précises fixées par la loi.

Une étude a été réalisée pour connaître le prix au m² sur la commune et pouvoir ainsi établir les nouveaux montants. L'augmentation ne pourra se faire que par 6° pour des baux signés pour 6 ans.

9- Cimetière

Les caves-Urnes sont installées, et l'aménagement autour est en cours.

10- Salle de la Mairie

La rénovation de la salle de mairie suit son cours, les travaux devraient se terminer fin août.

11- Budget assainissement

Le décompte des frais de la station d'épuration est approuvé. Une modification budgétaire est faite en ce sens.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 31 août 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Josiane RENAUD

Absent excusé : Nicolas MARGUET

Secrétaire de séance : Cyril CATTET

Ouverture de séance : 20h00

1 – Suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Mme Coralie BARNAY, ayant trouvé un poste à proximité de son domicile, donne sa démission de son poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Il convient de supprimer ce dernier.

2 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Mme Nathalie KOHLER ayant effectuée le remplacement de Mme BARNAY durant son congé maternité a été choisi pour lui succéder. Mme KOHLER Nathalie prendra ses fonctions à compter du 01 septembre, elle est recrutée par voie de mutation au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Il est nécessaire de créer ce poste.

3 – Changement horaires accompagnatrices de bus et ATSEM

Vu la décision sur les rythmes scolaires, semaine de 4 jours, il convient d'adapter les horaires de l'accompagnatrice de bus ainsi que l'ATSEM.

Mme DESJOURS Elisabeth passe de 16h à 14h11 hebdomadaire

Mme CASSARD Elisabeth passe de 29h64 à 28h31 hebdomadaire.-

Le contrat de Mme ALLEMANDET Aurélie est renouvelé pour une période d'un an, il est de 18h hebdomadaire contre 21h l'an dernier.

4 – Question diverses

- a- Indemnités kilométriques : Mme ALLEMANDET Aurélie sera indemnisée pour les kilomètres parcourus entre son lieu de travail et le bus.
- b- Acquisition d'une action : En application de la loi NOTRe, la régie départementale du Doubs n'exerce plus son activité, le département n'étant plus compétent pour l'organisation du transport sur son territoire. Une Société Publique Locale est mise en place pour assurer les services de transports scolaires. La commune fait l'acquisition d'une action à 10 euros (dix euros).
- c- Achat d'un véhicule électrique : Le conseil municipal accepte le projet de renouvellement du véhicule VL par une voiture électrique subventionnée à hauteur de 80%

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absent excusé : Landry HIRSCHY,
Secrétaire de séance : MAILLOT Claude
Ouverture de séance : 20h00

1 – Validation des études CAUE

Le conseil municipal fait le point sur le rapport du CAUE, plusieurs modifications ont été apportées. Ces dernières seront portées à la connaissance du cabinet pour modification de l'annexe 3 du PLU.

2 – Projet règlement PLU

Le projet de règlement du PLU concerne la destination des constructions, l'usage des sols et natures d'activité, les caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère ainsi que les équipements et réseaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet du règlement du PLU.

3 – Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs

- Le Maire porte à connaissance les conditions patrimoniales et financières du transfert de compétence ZAE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces conditions.
- Une convention de prestation de services relatifs à la gestion administrative et l'entretien, pour les ZA est passée entre les communes concernées et la CCPHD.
- Approbation de l'attribution de compensation définitive notifiée par la CCPHD pour l'année 2017. La commune de FUANS percevra la somme de 24 143 € : vote à l'unanimité

4– Urbanisme

Deux permis et une déclaration préalable ont été déposés depuis le dernier conseil, des remarques concernant la déclaration préalable vont être soumises à la DDT.

5- Cimetière

Nous sommes en attente d'une dernière facture pour pouvoir établir le prix de revient des travaux effectués au cimetière. Lors d'un prochain conseil municipal les prix de vente seront fixés.

6- Fermage des communaux

L'arrêté d'indice de fermage est de – 3,02 pour l'année.

7 – Tarifs salle des fêtes

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité, les tarifs suivant à compter du 01 janvier 2018.

	Habitants Fuans	Extérieurs	Associations Fuans	Associations Extérieures
1 jour du lundi au vendredi midi	80	100	gratuit	80
Week-end du vendredi soir au dimanche soir	150	200	gratuit	120

Séance levée à 22h30

COMMUNE DE FUANS **Réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2017**

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Landry HIRSCHY Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absents excusés: Marie-Pierre DODANE, CATTET Frédéric

Secrétaire de séance : KOVACIC Daniel

Ouverture de séance : 20h10

1 – Route Départementale 242

Suite à la rencontre de M le Maire et Mme Bourquin, concernant le RD 242, M le Maire donne lecture du compte rendu qui précise qu'il ne sera pas envisagé de travaux importants.

Proposition est faite de mettre la RD 242 en sens unique, division du village. La proposition deux est le déclassement de la RD 242 après mise en conformité en route communale, le déneigement de la RD 242 ne sera pas prioritaire.

Le Conseil Municipal après délibération refuse à l'unanimité ces deux propositions.

M le Maire évoque le besoin d'un radar descente à 70 Km/h. L'idée d'un radar tronçon à double sens reçoit la faveur de Mme Bourquin.

Après observations : la RD 461 au lieudit « La Roche du Prêtre » n'est pas prioritaire, ce qui est en contradiction avec l'objectif premier : axe Besançon / Neuchatel. Cela entraîne des bouchons pendulaires qui dissuadent les travailleurs frontaliers de l'emprunter.

Il est regrettable aussi qu'un tronçon de dépassement ou qu'une voie réservée aux véhicules lents n'ait pas été prévu. La configuration du terrain semble le permettre.

Il semble que les usagers et les autochtones n'ont pas été consultés et par conséquent les décisions prises ne répondent pas aux besoins.

Quant à la proposition ne mettre la RD 242 en sens unique, elle est en contradiction avec la cohésion du village qui pour mémoire est scindé en deux parties le Village et Les Commènes (lieu de l'école maternelle).

La proposition de déneiger la RD 242 sans priorité est impensable car le transport scolaire l'emprunte quatre fois par jour !

2- Bulletin municipal

Préparation du bulletin pour distribution prévue fin d'année.

3- Organisation du repas de fin d'année.

Le repas est prévu le 17 décembre, les invitations sont envoyées. Il se déroulera à l'Auberge du Mont de Fuans. Les personnes ne pouvant être présentes bénéficieront d'un colis.

4 - Questions diverses

- Une demande de M LANDRY pour enrober la partie communale d'accès à sa propriété, la commune prend en charge les frais comme elle l'a déjà fait dans les cas similaires.
- Dégât « accident » sur un mat de luminaire, la déclaration est faite auprès de l'assureur du fautif.
- DP M SCHWEITZER, rénovation de façade couleur blanc cassé : avis favorable.
- Eclairage public : 60 points lumineux seront changés avec une subvention à hauteur de 75 %. Eclairage à LED ce qui entraîne une économie d'énergie.
- Délibération budgétaire pour opérations d'ordres.
- Un point sera effectué par Orange sur nos différents contrats.
- Photocopieur de l'école : le contrat arrivant à échéance, et après avoir consulté différentes offres, celle de Avenir Bureautique étant la meilleure proposition a été retenue.
- Une demande d'aide émanant de Mlle Dodane Dromard Vanessa pour une activité humanitaire en Afrique pour une durée de deux mois a été accordé pour un montant de 150€.
- Cimetière : fixation des tarifs. Après un comparatif avec les communes voisines et le prix de revient de ces derniers la délibération fixe les tarifs suivants :
 - o Le caveau funéraire est à 800 €
 - o Le columbarium est à 1 200 €
- Déneigement du Frêne : vu le coût facturé par la Communauté de Communes, le travail sera effectué par notre employé communal.
- Traversée du village : Les subventions doivent être maintenues, quelques modifications laissent présager des économies substantielles d'environ 100 000 €.
- Invitation de l'ADAPEI pour la fête de Noël le 16 décembre à 18h30 salle des fêtes de Morteau.

Séance levée à 22h30

État civil



Naissances

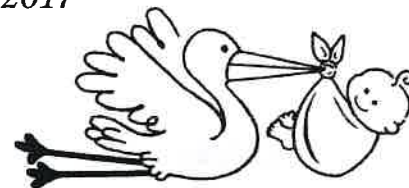


*Tyler Marchand né le 7 février 2017
Talha Ece née le 10 mars 2017
Tous deux nés dans l'ambulance à Fuans*



*Jade Cattet née le 7 juin 2017
Avec ses frères Maël et Gabin
Chez Vincent et Marie Laure Cattet
2 chemin du Choulot*

*Tino Pequignot né le 15 juin 2017
Chez Loïc Pequignot
24 les Commènes*

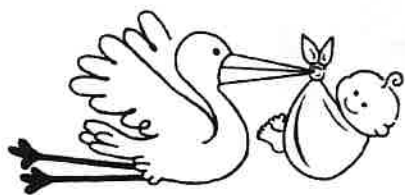


*Solène née le 4 juillet 2017
Chez David Lahache et Elodie Gagliardone
le Frêne*



*Alice Gruzelle née le 4 août 2017
Chez Marc Gruzelle et Charlotte Millot
42 les Commènes*

*Rosa Coquard née le 28 octobre 2017
Chez Damien Coquard et Maud Houser
10 grande rue*



Mariage

*Le 6 mai 2017 à Fuans
Myriam Thomas et Nicolas Souchard*



Décès



*Gilbert Tetu
Décédé le 17 janvier 2017*

*Julien Dangeli
Décédé le 3 avril 2017*

Joyeux anniversaire Alice

A l'occasion de ses 90 ans, le conseil municipal a eu le plaisir d'être convié chez Alice Cassard.

Pour fêter cet évènement, un gâteau, des fleurs ainsi que quelques bouteilles ont été offerts avec plaisir par la municipalité pour fêter comme il se devait le bel anniversaire d'Alice.

Entourée de ses 3 enfants Daniel, René et Brigitte ainsi que leurs conjoints nous avons passé un agréable moment se remémorant les souvenirs d'Alice.

Un grand merci pour cette soirée très agréable.



TRAVAUX CIMETIERE



Le Conseil municipal a réalisé au cours de l'année des travaux au cimetière. Ces derniers consistent à la création de 10 caveaux funéraires ainsi que la mise en place d'un columbarium.

Ces travaux ont été réalisés par l'employé municipal, ainsi que par les employés de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs. Ce sont des travaux en régie, ce qui permet à la commune de pouvoir récupérer de la T.V.A

Les prix ont été fixés par délibération en date du 14 novembre 2017 et sont fixés comme suit :

Caveau funéraire : 800 €

Columbarium : 1 200 €



Une salle de mairie comme neuve!

Dire que la salle de mairie mérite un coup de neuf est un euphémisme.

La nouvelle salle de réunion du conseil municipal et de cérémonie de mariage est maintenant terminée.

Ainsi, lors des derniers conseils municipaux, les élus ont pu délibérer dans un espace entièrement rénové.

Tout le monde a pu apprécier la qualité des travaux réalisés par les entreprises suivantes:

L'entreprise Gauthier à Orchamps vennes pour l'isolation la mise en place d'un plafond coupe-feu ainsi que les travaux de peinture et menuiserie,

L'entreprise Balossi situé au Fins pour les travaux d'électricité et l'entreprise Myotte et compagnie à Orchamps Vennes pour le remplacement des radiateurs.

Le tout pour un coût global de 20 563,38€



Encore quelques petits détails sont à voir, notamment le changement de mobilier ainsi qu'un écran de projection utile au vidéo projecteur déjà installé. Ceux-ci vont être achetés prochainement.



ACCA de Fuans

La chasse française n'a pas besoin d'être défendue, mais d'être expliquée.

En effet, de l'ignorance naissent toujours les discours les plus dogmatiques, ce qui oblige, le monde de la chasse à expliquer les fondamentaux de sa passion et à la justifier pour qu'elle soit comprise par le plus grand nombre.

Les chasseurs se sont adaptés à l'évolution de la société : fin de la civilisation paysanne au profit d'une civilisation essentiellement urbaine, occultation de la mort comme faisant partie du cycle de la vie, émergence de l'écologie politique ...

Les actions entreprises régulièrement par les fédérations de chasse comme l'aménagement des milieux et la protection des espèces ont permis de faire bouger les lignes. Cette modification de comportement montre que la chasse a su évoluer et s'adapter au monde moderne.

La chasse c'est surtout une façon de se rapprocher de la nature et de découvrir au détour d'une haie « des tableaux » de toutes beautés.....





A cet égard, un élément intéressant a été étudié lors de la réalisation du PLU

Les spécialistes intervenants lors des différentes réunions de préparation ont informé et incité les participants à prendre en compte les besoins de la flore et de la faune sauvage.

Le PLU intègre donc une réflexion permettant de prendre en compte la nécessité de protection de la biodiversité.

Ces réflexions ont permis de prévoir des zones et des couloirs de passages qui laissent une place à la flore et la faune, à la fois au niveau communal et intercommunal.

Ces zones sont matérialisées sur le PLU, elles regroupent des zones existantes à préserver et des zones à créer si possible.

Une part importante de ces zones représente des haies champêtres. La Fédération des chasseurs du Doubs est capable d'apporter de l'aide à toutes personnes voulant planter une haie champêtre.

Ci-dessous l'annexe N°4 de l'étude d'environnement du cabinet Pascale & Michel GUINCHARD, donne quelques explications :



PLU de Fuans (25)
Étude d'environnement

Annexe n°4

Pourquoi planter des haies ?

Les haies ont 5 grandes fonctions :

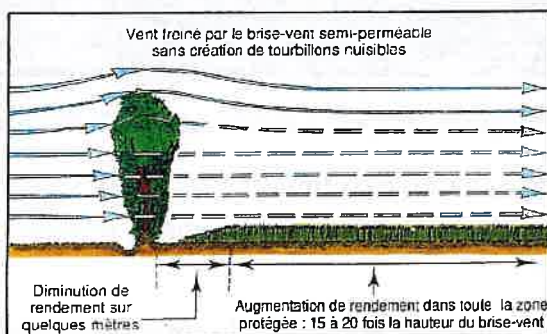
1. La protection micro-climatique

Une haie efficace peut apporter un microclimat plus favorable à un champ, un jardin ou une ferme.

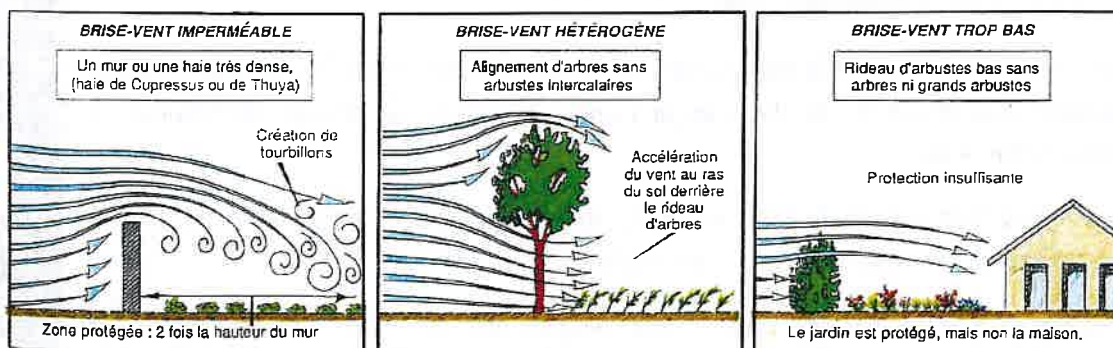
La protection climatique se résume par :

- la diminution de 30 à 50% de la vitesse du vent,
- la réduction de 20 à 30% de l'évaporation,
- l'élévation de 1 à 2°C de la température diurne et nocturne du sol, cumulant ses effets de jour en jour pour accroître la précocité. Cette élévation peut être bien plus forte, jusqu'à 4 à 5°C en cas de vent froid.

Cette amélioration a lieu si la haie forme un maillage fermé autour de parcelles suffisamment vastes et qu'elle soit semi-perméable au vent, homogène et assez haute. Par contre, les haies très denses de thuyas sont trop imperméables à l'air, elles réagissent comme un mur. Elles protègent une zone longue seulement de deux fois leur hauteur, au delà, il y a création de tourbillons d'air et le vent est même accéléré.



TROIS EXEMPLES DE BRISE-VENT MAUVAIS OU INSUFFISANTS :



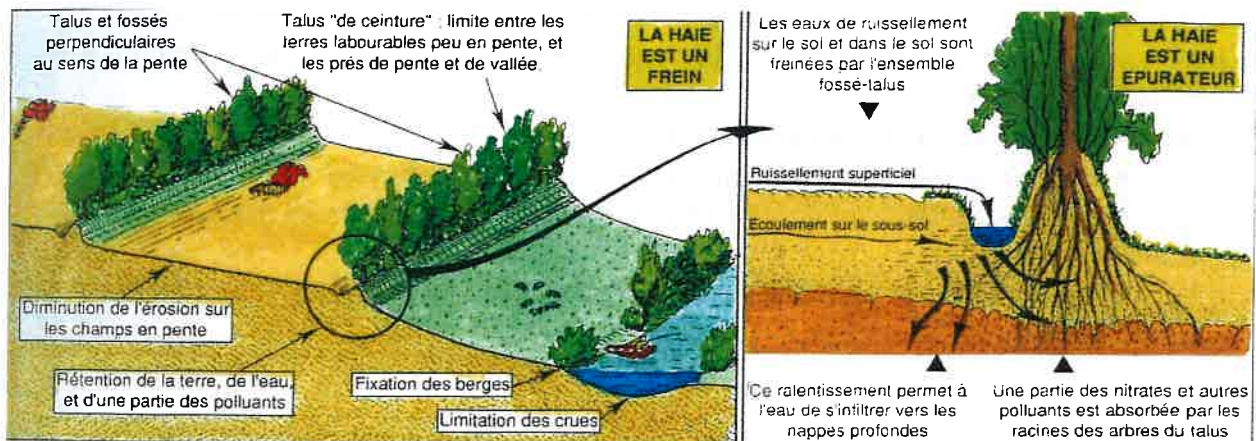
En définitive, une haie apporte :

- un meilleur rendement des cultures, de +10 à +15% et souvent plus ;
- une plus grande précocité et une meilleure qualité ;
- une meilleure production des élevages laitiers et à viande (abris contre le vent froid par mauvais temps ou ombrage en été) ;
- une meilleure protection des bâtiments (économie de chauffage et limitation des dégâts matériels dus au vent) ;
- une plus grande régularité des rendements (protection contre les excès climatiques de vent, de chaleur, de froid...)

2. La régulation et l'épuration des eaux et la protection des sols

En freinant l'eau sur les pentes, les haies et surtout les talus et fossés qui leurs sont associés :

- obligent l'eau à s'infiltrer (meilleure alimentation des nappes et une limitation des crues et inondations (jusqu'à 2 fois plus faibles) ;
- empêchent l'eau d'atteindre un volume et une vitesse de ruissellement capables d'arracher les sols donc elles entraînent une diminution de l'érosion sur les pentes ;
- retiennent la terre entraînée par l'eau : conservation des sols ;
- retiennent et filtrent les produits transportés par l'eau (résidus d'engrais, de pesticides, de fumiers, de lisiers...). Les haies forment donc une ceinture filtrante antipollution.



3. L'entretien des équilibres biologiques

Le bocage est un milieu riche, diversifié et stable, et la conséquence de l'arasement des haies, talus et bosquets est d'appauvrir, de banaliser, de déséquilibrer.

La diversité de la flore des haies, bandes boisées et bosquets, entretient une grande diversité de la faune (insectes, oiseaux, reptiles, mammifères...) qui s'équilibrent et empêchent les grandes disséminations nuisibles aux cultures. Pour 5 à 10 espèces d'arbres, 10 à 20 espèces d'arbustes et 20 à 40 espèces herbacées, on peut compter 10 à 20 espèces d'oiseaux, 10 à 20 espèces de mammifères et de reptiles, plusieurs centaines d'espèces d'insectes, sans compter les espèces vivant dans le sol.

Cette diversité est d'autant plus nécessaire que l'on cherche à pratiquer la "lutte intégrée", qui consiste à faire appel aux insectes "auxiliaires" de l'agriculture. Ces auxiliaires ont besoin toute l'année de nourriture et d'abris que les haies leurs fournissent. La diversité des cultures favorise également la diversité de la faune.

4. Les productions traditionnelles et nouvelles du bois

Les haies peuvent aussi être productives. Elles peuvent être construites comme une "forêt linéaire" pouvant produire :

- du bois de chauffage en rondins, exploités tous les 12 à 18 ans ;
- du bois d'émonde, les branchages peuvent être pressés ou broyés en copeaux pour des installations collectives de chauffage ou la production de BRF (bois raméal fragmenté), formidable mulching fertilisant pour les sols ou les composts ;
- du bois de travail pour la ferme (piquets de pâture...) ;
- du bois d'industrie (pâte à papier...) ;
- des fruits (châtaignes, noix, petits fruits, plantes médicinales, miel...).

5. La clôture et la construction du paysage

Dans la campagne

Le premier rôle de la haie est de clôturer l'espace. Mais si les paysans d'autrefois ont planté pour enclore bétail et cultures, se protéger, retenir leurs terres..., le résultat de leurs efforts est aujourd'hui des paysages harmonieux.

Continuer à construire ces paysages est indispensable :

- après un remembrement pour matérialiser les nouvelles parcelles ;
- après l'élargissement des chemins ruraux, pour en stabiliser les rives, les ombrager, les embellir ;
- après installation de nouvelles constructions, pour les protéger et les fondre dans le paysage.

En milieu urbanisé

Pour insérer toute les constructions et les installations (lotissements, équipements collectifs, terrains de sport, zones industrielles, route...) dans le paysage, il faut des plantations massives : des haies-clôtures, libres ou taillées, des brise-vent, des bandes boisées, des arbres isolés ou en alignement, des bosquets...

Pour limiter l'ombrage des parcelles voisines de haies, il importe de ne planter les grands brise-vent (10 à 20 m) que selon l'axe nord-sud.

Remarque : la législation impose de planter une haie < 2 m de hauteur à au moins 0,50m de la limite de la propriété voisine (contre 2 m pour une haie ≥ 2 m de hauteur).

Pascale & Michel GUINCHARD Études En Environnement février 2014

1. Sanglier / 2. Perdrix / 3. Chevreuil
4. Renard / 5. Lièvre

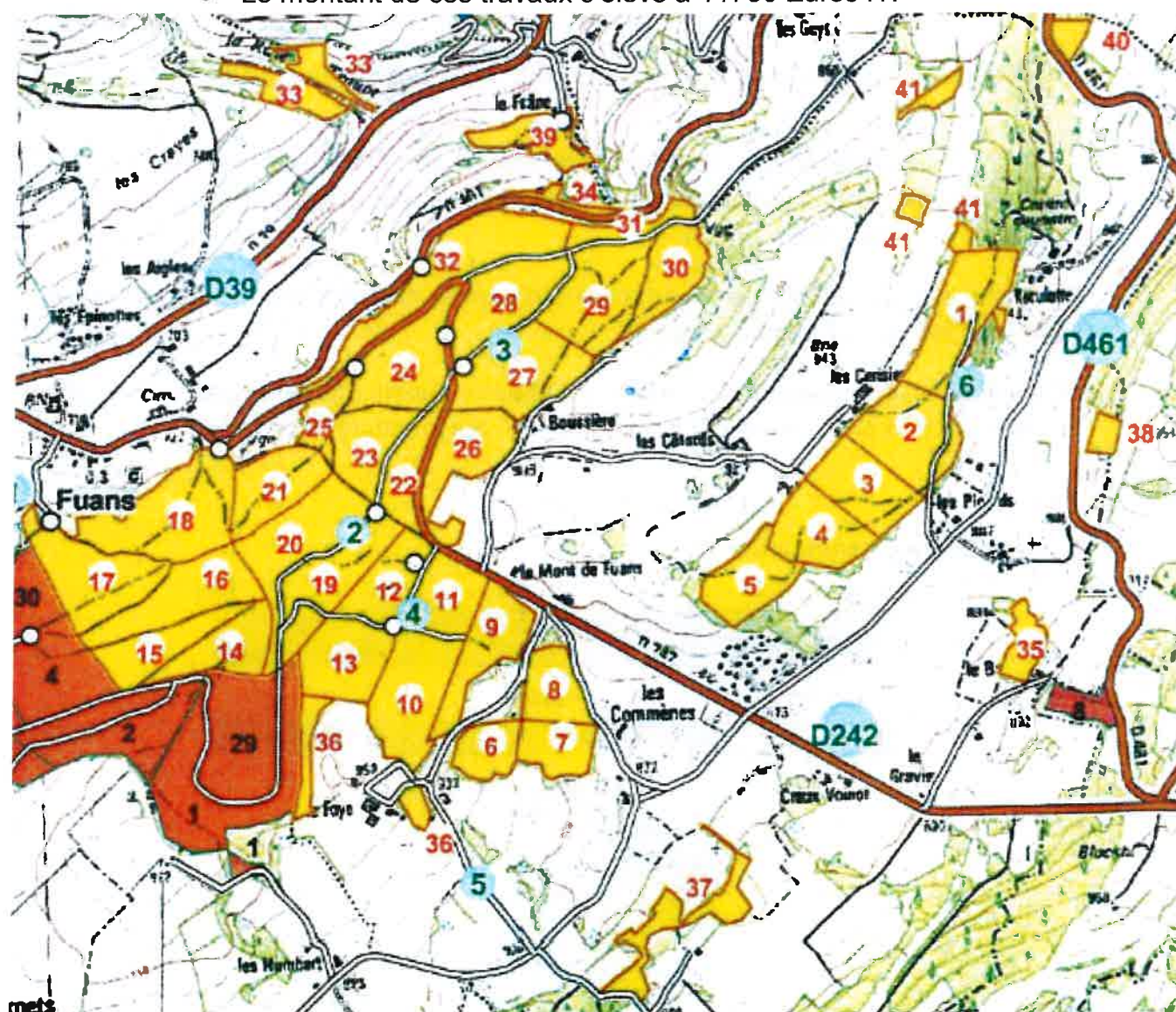
Les chasseurs de FUANS vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2018



Domaine forestier de Fuans

➤ Les travaux forestiers réalisés en 2017 :

1. Dégagement manuel des plantations pour les parcelles suivantes :
 - N° 26 et 27
 - HA2
 - N°20 et 14
2. Régénération par plantation
 - Fourniture, mise en place des plans sur la parcelle N°20
3. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Viennet Pascal
 - Le montant de ces travaux s'élevé à 11700 Euros HT



➤ **Ventes de bois pour 2017 :**

- Vente de bois parcelle N°9
 - 13808 € HT pour 217 m³
- Vente de bois parcelle N°2
 - 6210 € HT pour 100 m³
- Vente de bois parcelle N°1
 - 8243 € HT pour 124 m³
- Vente de petit bois en cours d'exploitation, parcelle N°26 et 29
 - 30 000 € HT pour 500 stères (Estimation, vente à l'unité de produit)
- Chablis
 - 3558 € HT pour 95 m³
- Vente affouage
 - 3494 € HT pour 308 stères

Total des ventes de bois pour 2017 : **65313 HT**

Concernant les ventes de bois, les prix sont en légère hausse par rapport à 2016

➤ **Le diagnostic de notre forêt réalisé par l'ONF est terminé :**

Le document « Aménagement forestier » remis par l'ONF et approuvé par le conseil municipal est consultable en mairie.

Ce document très détaillé permet d'avoir une bonne vision de l'exploitation de notre forêt pour les 20 prochaines années.

Ci-dessous trois extraits du document, qui résume quelques peu ce qui va être fait, et les revenus que peut espérer la commune pour les prochaines années.

Surface de forêt communale :

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Doubs (25)	<u>Fuans</u>	231ha 15a 32ca
Surface totale		231ha 15a 32ca



Office National des Forêts

IV. Enjeux et propositions.

Peuplement.

- Conversion en futaie irrégulière pour les parcelles les plus hétérogènes avec rajeunissement localisé.
- Poursuivre le traitement en futaie régulière pour le reste de la forêt
- Finir les régénérations en cours et anticiper celles des peuplements les plus mûrs.
- Favoriser le mélange en adéquation avec la station.
- Privilégier le résineux (Sapin) comme essence objectif et les feuillus divers en accompagnement.
- Prélever les frênes matures et atteints par Chalara
- Conduire les jeunes peuplements selon les itinéraires sylvicoles adaptés.



Bilan net prévisible (2017-2036)		Bilan passé (2004-2014)	
Recettes nettes prévisibles (vente de bois et location de la chasse)	61 333€/an	Recettes nettes (vente de bois et location de la chasse)	82 988 €/an
Frais de garderie et taxe à l'hectare	5 571 €/an	Frais de garderie	7 404 €/an
Dépenses pour travaux prévisibles	10 488 €/an	Dépenses pour travaux	6 567 €/an
Aides financières	Non connues pour l'heure	Aides financières	0 €/an
Bilan net prévisible	45 274 €/an	Bilan passé	69 017 €/an
Soit 196 €/ha/an		Soit 299 €/ha/an	

Les prix sont HT

➤ **Journée des bénévoles :**

La journée des bénévoles est organisée, comme chaque année depuis 9 ans, par la commission des bois.

Cette année, les bénévoles ont retracés les lignes pour les parcelles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8

Toutes les personnes qui veulent participer à cette journée sont les bienvenues, et peuvent le faire savoir au secrétariat.

Traditionnellement, un barbecue permet aux bénévoles de se restaurer et de passer un moment convivial après les travaux.

➤ **Sapins de Noël :**

Chaque année, les communes de Fournet-Luisans et de Fuans profitent de dégager une partie des parcelles en régénération naturelle, pour fournir des sapins de Noël aux habitants de la commune.

Merci aux employés communaux, qui ont coupé les sapins, et aux bénévoles qui ont participé au ramassage.

Cette année les sapins de Noël ont été coupés sur la commune de Fournets-Luisans.

Nous espérons pouvoir continuer de vous proposer ce service dans les années à venir.

Une idée serait de planter des sapins destinés à cela sur le terrain perdu qui se situe sous la ligne de haute tension.

Ils pourraient être vendus pour une modique somme par les écoles, après réservation. Pour cela nous avons demandé à l'ONF de nous faire une proposition, sachant qu'il faut une quinzaine d'années pour obtenir un beau sapin de Noël.





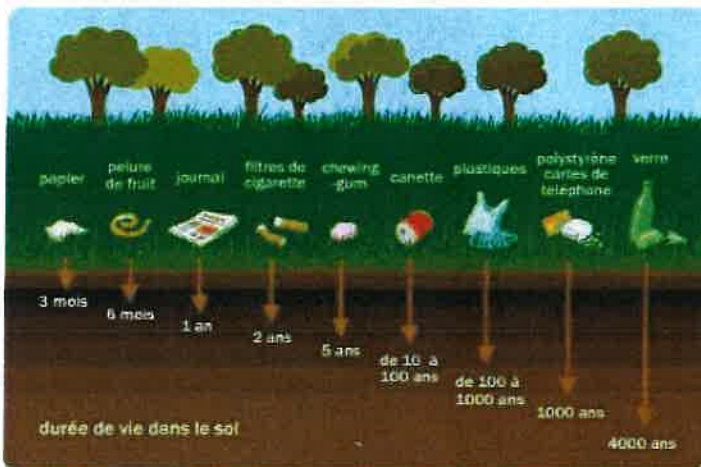
Une trentaine de volontaires de la commune de Fuans a participé à l'opération « nettoyons la nature ». Armés de leurs gants et leurs sacs-poubelles ils ont arpenté les petites routes de bois du mont de Fuans, le centre du village, la route de consolation ainsi que le petit chalet.

Les sacs-poubelles se sont très vite remplis de déchets divers : de bouteilles plastiques, de canettes, de mégots de cigarettes et même d'une télévision et de disque de frein de voiture.



Malheureusement, il reste encore des personnes indélicates qui jettent leurs déchets dans les lieux de promenade.

Un gouter campagnard a été offert par la commune à tous les participants de cette mobilisation citoyenne.



Un grand merci aux participants qui ont le souci de l'environnement et de la propreté dans leur village et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle opération





Arbre de Noël

Samedi 9 décembre la salle des fêtes de Fuans a été envahie par une joyeuse bande d'enfants accompagnée de leurs parents pour attendre la visite du Père Noël.



En attendant celui-ci, les enfants se sont attelés à une activité manuelle.

Les plus grands ont réalisé un Père Noël sur un rondin de bois en le peignant et en y fabricant les bras et les jambes, les plus petits quant à eux ont remonté leurs manches pour plonger les mains dans la peinture et ont tapoté leurs feuilles jusqu'à faire apparaître un beau et grand sapin de Noël !



Les enfants ont eu le sourire jusqu'aux oreilles voyant la hotte du Père Noël encore une fois bien remplie ! Des jouets pour tous les âges ont été distribués aux 39 enfants inscrits.

Pour la suite, enfants et parents se sont réunis autour d'un bon goûter, des crêpes qui ont régalié les papilles de tous.

Nous tenons à remercier le comité des fêtes ainsi que la municipalité sans qui cet après-midi récréative ne serait plus possible.

Très bonne et heureuse année 2018



LE COMITE DES FETES

L'année 2017 a été décisive au sein du Comité des fêtes car nous avons pris la lourde décision d'arrêter notre manifestation du 15 Août. En effet depuis quelques années cette rando s'essouffait faute de bénévoles.

Un essai de changement de date avait été tenté sans pour autant entraîner plus de motivation.

C'est une page qui se tourne dans notre village car il ne faut pas oublier c'est par le biais du 15 Août que le Comité des fêtes animait «La fête du village»

Au début simple pique-nique, qui avait évolué vers une rando VTT puis le développement d'un parcours pour les marcheurs.

Après plus de 20 années d'existence, le comité toujours dynamique décide donc d'abandonner cette randonnée pour se tourner vers d'autres projets.

C'est ainsi que 2018 verra apparaître une **Fête de la musique** sur notre commune.

Nous vous attendrons nombreux pour célébrer l'été le 21 Juin 2018

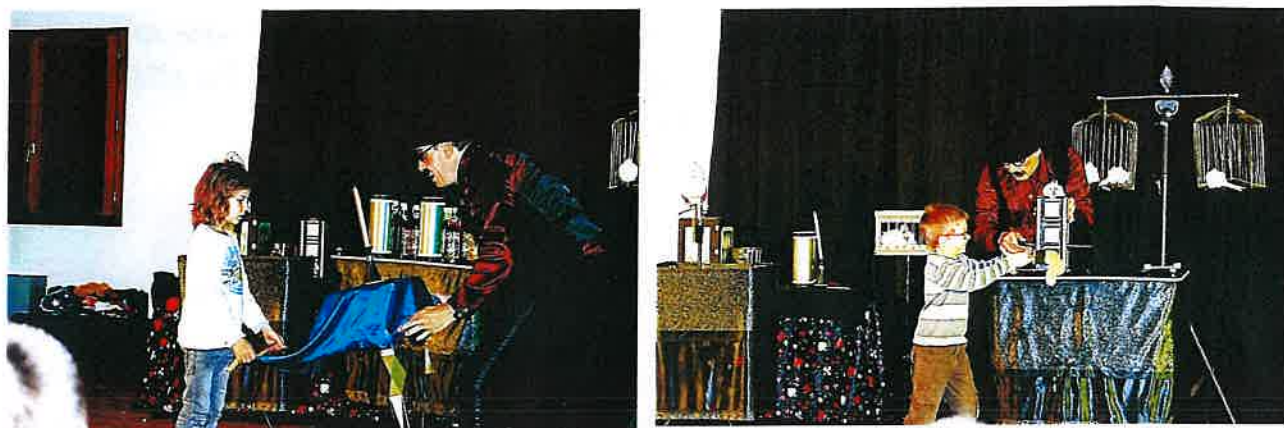
Venez participer à notre assemblée générale le 26 janvier pour avoir toutes les informations nécessaires et nous rejoindre dans nos nouvelles aventures.

Par ailleurs le banquet des classes du 26 Février 2017 a réuni une foule toujours aussi enthousiaste de partager un moment de convivialité.

La journée s'est déroulée entre jeux et musique animée par nos nouvelles recrues du Comité.

Toujours une note positive pour notre vide grenier du 2 Juillet. Même si le soleil n'était pas au rendez-vous, les habitués sont venus se restaurer à la chaleur des chapiteaux et flâner sur les étals.

Le spectacle de fin d'année s'est déroulé le **24 Novembre** avec un changement d'animateur. La famille de clown a laissé la place à **ARISTO** qui a ravi petits et grands à travers des numéros de jonglage et de magie.



Ce dernier a ravi les enfants, qui ont pu le temps d'un spectacle, se fondre dans le costume d'un apprenti magicien!



Il ne nous reste plus qu'à vous inviter à nous rejoindre au Comité pour vous lancer dans de nouveaux défis ou vous inscrire pour réserver votre place au banquet des classes 8 et 3 qui se déroulera le **17 février 2018**

Eh oui, 2018 est vraiment l'année du changement car le repas se déroulera le **SAMEDI** à midi .

Ceci permettant à tous de se reposer avant de repartir au travail.

**En attendant nous vous souhaitons à tous et toutes
une Bonne et Heureuse année 2018**

Et on aura toujours en nous quelque chose de Tennessee, cette force qui nous pousse.....

Club La Dame Verte

Encore une année de plus qui se termine et les anciens du village restent toujours aussi jeunes puisque notre proposition de se divertir au sein de notre club ne les attire toujours pas, quoique nous avons eu le plaisir d'accueillir et d'y inscrire madame Gaiffe Marie; sera-t-elle l'ambassadrice d'autres nouveaux venus ; l'avenir nous le dira. L'avenir au club c'est toujours se rencontrer, échanger, découvrir, se distraire et partager des moments festifs. L'année 2017 aura eu comme toutes celles déjà passées son lot de joies et de tristesses auxquelles nous faisons tous face au quotidien et nous puisons la force de rester positif et à formule consacrée; Le club La Dame Verte vous adresse tous ses vœux de bonheur et de santé pour l'année 2018.

Dates	Horaire	Evénements	Lieu
Mardi 12 Décembre 2017	11h30	Repas de Noël	Au club à Fuans
Mardi 16 Janvier 2018	14h00	Distractions et Collations (Epiphanie)	Au club à Fuans
Mardi 30 Janvier 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 13 Février 2018	14h00	Distractions et Collations (Mardi Gras)	Au club à Fuans
Mardi 27 Février 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 13 Mars 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 27 Mars 2018		Repas avec Fournets Luisans	Salle des fêtes à Fuans
Mardi 10 Avril 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 24 Avril 2018	14h00	Distractions et Collations (Pâques)	Au club à Fuans
Mardi 8 Mai 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 22 Mai 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 5 Juin 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 19 Juin 2018	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans

CENTRE DE SECOURS D'ORCHAMPS-VENNES

Une année 2017 qui restera gravée dans les mémoires des sapeurs-pompiers du secteur du Val de Vennes avec la prise de possession de leurs nouveaux locaux. C'est un changement aussi pour les habitants du village d'Orchamps-Vennes qui ne voient plus les départs en intervention de notre ancienne caserne : Cette nouvelle structure nous donne de l'espace pour notre travail, nos formations et nous permet aujourd'hui d'être totalement en accord avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques par la livraison courant Décembre 2017 d'un nouveau véhicule dédié à la lutte contre les incendies et aux interventions de secours routiers. L'inauguration de cette nouvelle caserne a eu lieu le 24 Octobre 2017.

Nos interventions sur l'année 2017 sont légèrement en baisse. Mais il faut toujours être prêt à assumer nos secours sur des circonstances plus ou moins graves. Notre effectif reste stable, deux départs sont prévus pour la fin de l'année 2017. L'Adjudant/chef Benoit PETIT et le Caporal/chef Alain HUOT-MARCHAND prennent leur retraite après plus de 30 années de service. La Caporale Camille GUILLEMIN quitte la région et s'installe en Savoie, mais reste dans ses fonctions avec une mutation chez nos collègues de ce département.

Trois nouvelles recrues en 2017 : Mr Emilien DAVELOS, 26 ans, de Guyans-Vennes, Mme Karine GAIFFE, 36 ans, d'Orchamps-Vennes, Mr François JOUILLEROT, 30 ans, résidant aux Mortures de Fournets-Luisans. Un dossier d'engagement est en cours pour Mme Valérie VIVOT, 35 ans, de Vennes.

Lors de la cérémonie d'inauguration du centre de secours, les Caporaux Didier DUMONT et Baptiste JOUILLEROT ont reçu leur grade de Sergent, celui d'Adjudant pour le Sergent Luc GAUME et de Lieutenant pour l'Adjudant/chef Jean-Louis JOUILLEROT.

Une pensée pour les familles de nos Anciens Sapeurs-Pompiers décédés cette année.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE ET TOUS NOS VŒUX POUR 2018.

Lieutenant Jean-Louis JOUILLEROT





Relais Petite Enfance
Portes du Haut-Doubs

Maison de l'Enfance
17 rue du Stade
25800 VALDAHON
Standard : 03.81.26.00.92

www.portes-haut-doubs.com

PERMANENCES	RENDEZ-VOUS	Présentation les 1 ^{er} ou 15 ^{es} du 1 ^{er} trimestre de l'année
Valdahon Mardi de 14h à 17h jeudi de 9h à 11h30	Valdahon Mardi de 14h à 17h vendredi de 9h à 11h	Mardi de 9h30 à 11h jeudi de 14h30 à 17h

- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs -
17 rue du Stade - 25800 VALDAHON - 03.81.26.00.92

Le Relais Petite Enfance des Portes du Haut-Doubs propose gratuitement :

➤ **Aux parents :**

Un accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil.

Le RPE fournit une liste de tous les modes accueil existants sur leur secteur de recherche : coordonnées d'assistants maternels, des structures collectives... Il offre un suivi dans leur recherche : mise à jour des disponibilités des assistants maternels et diffusion aux parents jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un mode d'accueil pour leur enfant.

Un soutien lorsqu'ils deviennent employeurs d'un assistant maternel.

Le RPE les informe sur leurs droits et obligations d'employeur et sur les démarches administratives à effectuer. *Exemple* : explication du contrat de travail, explication des démarches de déclaration employeur.

➤ **Aux assistants maternels :**

Un soutien dans leur rôle de salarié.

Le RPE leur fournit une information actualisée sur leurs droits et obligations ainsi que des explications de leur statut et de la convention dont ils dépendent. *Exemple* : congés payés, ruptures de contrat...

Une contribution à leur professionnalisation :

Le RPE facilite la mise en place de formations aux assistants maternels.

Le RPE met en place des temps de rencontre et d'échanges ouverts aux professionnels.

Le RPE propose également aux parents et aux assistantes maternelles un accompagnement dans leurs relations employeurs-employés liées à l'accueil de l'enfant : écoute, orientation...

Cet accompagnement respecte les principes de neutralité et de discrétion professionnelle.

➤ **Aux enfants :**

Des activités d'éveil et un espace de socialisation

Le RPE organise des temps d'animations adaptés aux tout-petits autour d'activités d'éveil (musique, lecture, motricité, activité créative) proposées soient par l'animatrice de relais soit par un intervenant extérieur, *exemple* : *éveil musical*.

➤ **Le Relais, c'est aussi :**

Un lieu ressources qui participe à la qualité de l'accueil du jeune enfant.

De façon autonome ou en partenariat avec les autres acteurs de la petite enfance, le RPE fait vivre de nombreux projets liés à la petite enfance sur le territoire : conférences, écriture d'un journal trimestriel, ateliers massages bébés, ateliers d'échanges à partir de signes...

Contact et informations pratiques Relais Petite Enfance :

m.kuhn@portes-haut-doubs.fr (permanences et RDV) e.laligant@portes-haut-doubs.fr (animations : renseignements et inscriptions)



BIBLIOTHEQUE VAL de VENNES

03 81 43 64 69

biblivaldevennes@orange.fr

Mardi Jeudi Vendredi 16 h à 18 h

Mercredi 10 h à 12 h / 14 h à 16 h

Samedi 10 h à 12 h

<http://orchamps-vennes.reseaudescommunes.fr>

La Bibliothèque VAL de VENNES accueille toutes les personnes du secteur, c'est un service culturel, public mis à votre disposition. La lecture est un moment de plaisir, d'évasion, d'informations ... Le livre lus, avec gros caractères permet de passer quelques heures merveilleuses. C'est une distraction accessible à Tous et surtout un loisir peu coûteux :

1 € par Enfant et 10 € par Adulte / an . Vous pouvez prendre chaque fois 5 livres, 2 DVD et 2 CD.

Avec l'abonnement, chacun peut recevoir les ressources numériques c'est à dire regarder des films, écouter de la musique, lire la presse, se former sans oublier le soutien scolaire

J'organise des projections de films, des conférences, des rencontres, renseignez-vous.

Je suis heureuse de vous accueillir Vous et vos Enfants, votre présence, votre soutien sont un bon encouragement pour proposer maintes activités culturelles sur notre espace rural du Val de Vennes.

Marie-Noëlle Angelot





Des nouvelles de la section locale de Morteau, De l'ADAPEI du Doubs

Au cours de cette année, les travailleurs de l'ESAT ont participé à un voyage culturel à l'Ecomusée d'Alsace, voyage financé par le Vide Grenier qui a eu lieu comme chaque année le premier weekend des vacances d'automne.

Les résidents du Foyer de Vie de Gilley ont effectué une sortie à Pontarlier, le matin, au lac Saint point, le midi au restaurant et l'après-midi au bowling. Ceux de l'Unité de de Vie de Gilley sont allés au Saut du Doubs et au Bois du petit château à La Chaux de Fond.

Ces derniers voyages ont été financés par l'Opération Brioche, ainsi que des temps de formation à l'informatique et l'achat de tablettes pour les enfants et adolescents de l'IME, permettant un apprentissage interactif.

L'Opération Brioche a également permis le financement d'activités sportives et culturelles tout au long de l'année et des investissements permettant l'épanouissement de chacun.

Un grand merci aux porteurs de brioches et aux personnes qui chaque année, les accueillent avec générosité.

Nicole Gauthier

Présidente section locale de Morteau de l'ADAPEI du Doubs.

ADMR

Il y a 70 ans le 28 /11/1947 naissait l'association ADMR d'Orchamps-Vennes, 1^{ère} association ADMR du Doubs, grâce à Madame Léonie Courtois qui avait œuvré à sa mise en place.

La notion de service à domicile a connu bien des évolutions en 70 ans et le métier doit s'adapter aux mutations de notre société. Mais les valeurs sont restées les mêmes : le bien-vivre chez elle de la personne aidée, la proximité et le lien social.

L'ADMR propose différents services :

- Aide aux personnes âgées et en perte d'autonomie et aux personnes handicapées
- Aide aux familles avec enfants
- Service de téléassistance et portage de repas.

Notre association se compose actuellement de 13 salariés, de 10 bénévoles et d'une secrétaire locale.

Madame Boesch présidente de l'association a dû cesser ses fonctions elle n'est pas remplacée actuellement.

Durant l'été, il n'a pas été facile de répondre à toutes les demandes des personnes aidées : 3 salariées parties en retraite, 2 salariées en arrêt maladie de longue durée et pas de candidat à l'embauche.

Heureusement nous avons pu compter sur une équipe de jeunes étudiants motivés qui a assuré avec efficacité les remplacements des salariés en congé.

Le 15 mai à la salle des fêtes d'Orchamps-Vennes, les personnes aidées et les personnes de plus de 80 ans du secteur se sont retrouvées pour un après-midi récréatif.

En liaison avec la bibliothèque des séances de cinéma gratuites en après-midi sont proposées aux personnes aidées.

Nous remercions la municipalité pour son soutien ainsi que toutes les personnes qui nous accueillent généreusement lors de la traditionnelle vente de fleurs.

ADMR : maison des services 12 grande rue 25390 Orchamps-Vennes

tél : 03 81 43 69 57

Mireille vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30.



Amicale des Donneurs de Sang du Val de Vennes

Il est possible de donner son sang de **18 à 70 ans** :
6 fois par an pour les **hommes**
4 fois par an pour les **femmes**.

L'EFS (Établissement Français du Sang) organise 6 collectes par an à Orchamps-Vennes , salle de l'Amitié.

Collectes 2018 :

Les mercredis de 16h à 19h15

- **31 janvier**
- **04 avril**
- **30 mai**
- **08 août**
- **03 octobre**
- **05 décembre**

Les stocks sont en baisse, nous comptons sur vous !

Nous remercions les municipalités du Val de Vennes pour leurs subventions qui contribuent au bon déroulement des collectes et plus spécialement la municipalité d'Orchamps-Vennes pour le prêt gratuit de la salle.

Renseignements : Gabriel Cassard

La ligue contre le cancer

La 9^{ème} collecte de la ligue sur notre commune vient de s'achever.

La somme de 2739€, soit 219€ de plus qu'en 2016 (119 donateurs) a été remise au comité de la ligue de Besançon.

Les grandes actions du comité du Doubs en 2016:

La recherche

220 000€ attribués pour la recherche au niveau national et régional.

Les malades :

96 300€ attribués : pour la convention annuelle avec le CHRU de Besançon et le CHI de Pontarlier.

pour des aides financières aux personnes.

pour l'accompagnement psychologique et social des patients et des proches dans le cadre du service « proximité cancer ».

pour la création d'un Espace Ligue à Pontarlier avec de l'activité physique adaptée et des soins socio-esthétiques.

Information et prévention :

22 000 € attribués : pour le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.

Pour l'information et la prévention (color life, mois sans tabac ...)

Merci à tous les donateurs sans qui ces actions ne seraient pas possibles.

Les bénévoles : I. Borne, E. Cassard, F. Cattet, P. Guillet, J. Renaud, A.M. Fleurot

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité bio métrique – mode d'emploi

Depuis le 22 mars dernier, les demandes de carte d'identité doivent être déposées dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, comme cela se déroule pour les passeports depuis 2009. Chacun peut librement se rendre dans une mairie équipée. Il est conseillé de passer en mairie pour obtenir les formulaires et la liste des pièces à fournir, mais vous pouvez aussi effectuer une pré-demande en ligne sur le site service-public.fr. Il est impératif de prendre rendez-vous pour déposer un dossier ou pour récupérer la nouvelle carte à la mairie.

Attention :

Un justificatif de voyage est obligatoire pour renouveler votre carte si vous êtes dans le cas de la prolongation automatique de 5 ans.

- Il est possible de déposer une demande conjointe de passeport et de carte d'identité, il faudra seulement fournir en plus les timbres fiscaux pour le coût du passeport.
- La présence de chaque déposant est obligatoire au dépôt et au retrait sauf pour les enfants de moins de 12 ans qui se présenteront lors du dépôt ou lors du retrait.
- Bien anticiper vos demandes car il faut quelques jours pour obtenir un rendez-vous et une dizaine pour obtenir le nouveau titre avec le temps de fabrication et le transport



Inscriptions sur la liste électorale :

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales, aussi le 31 étant un dimanche, la dernière ouverture au public aura lieu le

Vendredi 27 décembre de 16h30 à 18h30.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes inscrits d'office, merci de contacter le secrétariat afin de vérifier votre inscription.

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr
pour m'informer



MES DÉMARCHES
à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de dénaturation) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ☑ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer
- ☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne
- ☑ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier
- ☑ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie
- ☑ Une fois la démarche finalisée, je peux récupérer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile
- ☑ Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les ans de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



MES DÉMARCHES
à portée de clic !

URBANISME

Permis de construire : Accordés

POUPENEY Fabienne : extension maison individuelle

GAUTHIER Dominique : garages

SCI GUERARD : reconstruction bâtiment artisanal

D'autres demandes sont en cours d'instruction.

Déclarations préalables : Accordées

CHAUBY Jean-Michel : abri de jardin

CATTET Maxime : isolation extérieure

DODANE Jean-Bernard : modification façades

SOULLARD Michel : panneaux solaires

DODANE Jean-Marie : véranda sur balcon

SCI 2CNLS : agrandissement 3 fenêtres

INFOS UTILES

A compter du 1^{er} janvier les tarifs de la salle des fêtes sont les suivants :

	Habitants Fuans	Extérieurs	Associations Fuans	Associations Extérieures
1jour du lundi au vendredi midi	80	100	gratuit	80
Week-end du vendredi soir au dimanche soir	150	200	gratuit	120

Pour un enterrement la salle est mise à disposition gracieusement.

Dépôt déchets du cimetière :

Le composteur a été retiré, suite au dépôt de diverses ordures ne relevant pas des déchets verts...

Ordures ménagères :

Pour un déménagement, un échange de bacs, il convient d'appeler le service clients du C.O.V.E.D au 03.70.48.80.03 du lundi au vendredi de 8h à 18h00.

Un mémo TRI est à votre disposition au secrétariat de Mairie.

Assainissement :

Nous faisons appel à votre civisme pour ne pas jeter de lingettes ou tout autres déchets, car cela obstrue et détériore les pompes de la station d'épuration. Ce qui entraîne un coût élevé pour la commune.

Secrétariat de mairie :

Mardi de 13h30 à 17h00

Jeudi 14h30 à 18h30

1er et 3ème samedi du mois 9h00 à 11h30

Tel : 03.81.43.55.10

Mail : mairie-fuans@wanadoo.fr

